



Axe I - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

FAVORISER L'ACCÈS A L'ÉDUCATION, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS POUR LES ENFANTS VIVANT EN SQUATS ET EN BIDONVILLES

Enjeu : Mieux soutenir et accompagner les enfants en situation de grande précarité

Descriptif de l'action : A Marseille, on estime à 6000 personnes vivant dans des squats et bidonvilles. Parmi elles, plusieurs centaines d'enfants sont confrontés au quotidien à des conditions de vie qui altèrent leur développement et les exposent à des dangers.

En complément des actions d'accompagnement social des familles déjà mises en œuvre, il s'agit de permettre aux enfants de bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs et de garantir leur accès à l'éducation.

Les actions pourront permettre de favoriser l'accès des enfants à des dispositifs de soutien scolaire *ad hoc* ou existants, à une pratique artistique, sportive ou à des sorties et visites culturelles.

Les projets sélectionnés viseront, au-delà des actions développées sur site, à accompagner les enfants vers les dispositifs de droit commun dont ils sont souvent exclus ou éloignés et à favoriser la rencontre avec d'autres enfants dans une logique de mixité.

La Ville participera notamment à cette action par la mise à disposition de places et d'invitations au sein des équipements culturels municipaux et des manifestations soutenues par la municipalité.

L'articulation avec les plateformes d'accès à l'emploi et au logement portées dans le cadre de la stratégie de résorption des bidonvilles sera encouragée en vue d'une action renforcée auprès des ménages en insertion.

En cas de nouvelle candidature, les porteurs de projets retenus en 2023 dans le cadre du plan pauvreté, devront se donner l'ambition de capitaliser sur les liens construits avec les familles des enfants accompagnés dans le cadre du projet échu et privilégier des projets permettant aux enfants de participer à des activités en dehors des bidonvilles et de fréquenter d'autres enfants dans une logique de mixité.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement.

- Se dérouler sur le territoire de Marseille.
- Faire apparaître nécessairement un aspect non couvert.
- Les projets retenus devront débuter en 2024.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants.
- Prendre en compte les objectifs communs (200 personnes).
- Utiliser les outils de communication partenariaux dédiés aux associations et institutions intervenant au sein des bidonvilles.
- Cibler prioritairement les enfants issus de squats et bidonvilles et leur permettre d'avoir accès à des actions initiées dans les champs culturels ou de l'éducation populaire.
- Permettre la rencontre avec d'autres enfants vivant en dehors des sites ciblés.

Durée : 1 an

Contact : Gabriel Visier, Chef de projet résorption des squats et bidonvilles gvisier@marseille.fr

Période de candidature : 8 janvier au 16 février 2024